



contrôle de solvabilité locataires

Par **mercidemaider**, le **19/02/2012 à 00:33**

Bonjour,

L'agence Foncia fait apparemment un contrôle de solvabilité, quelqu'un sait t-il en quoi cela consiste exactement ? Comment procèdent t-ils en 48 h ?

Si quelqu'un travaille ou a travaillé dans cette agence, se serait encore mieux... Quelles sont leurs méthodes ?

Merci d'avance à ceux qui me répondront.

Par **youris**, le **19/02/2012 à 11:57**

bjr,

l'agence a le droit et l'obligation de vérifier la solvabilité des locataires en demandant certains documents . certaines agences ont même été condamnées pour n'avoir pas vérifié sérieusement la solvabilité du locataire:

documents pouvant être demandés au locataire:

- Les attestations de revenus pour les trois derniers mois (fiches de paye, de pension, d'Assedic ou contrat d'embauche).

. dernier avis d'imposition.

- Les quittances de loyers de sa précédente location.

- montant des aides perçues.

- attestation employeur.

- Les coordonnées de son ancien propriétaire .

devant la prolifération des faux produits par certains candidats locataires, les agences doivent effectuer des vérifications par téléphone auprès de l'employeur et de l'ancien propriétaire.

cdt